FINANCER SON PROJET ASSOCIATIF GRÂCE AU FSDIE

Documents à télécharger

Dossier de demande de subvention 2021 (DOCX, 83 Ko)
Statuts de la commission FSDIE (PDF, 1 Mo)

La commission FSDIE permet de répartir ce fonds pour financer les projets associatifs à but non lucratif. Elle est exclusivement réservée à la présentation des projets et au vote des subventions. Cette commission se réunie 3 à 4 fois par an (septembre-novembre-mars-juin).

Le Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes (FSDIE) est constitué par une partie des frais d'inscriptions versés par les étudiants chaque année.

Procédure à suivre

Les projets sont présentés sur dossier.
Celui-ci doit comporter des indications précises sur la nature du projet et de l'association :

- présentation du projet
- budget prévisionnel
- les statuts
- compte-rendus d’assemblées générales
- rapports d’activités
- bilans financiers datés (JJ/MM/AAAA) et signés par le président d’association

Les demandes de subventions sont à transmettre à :
Fabienne Claessen
Fabienne.Claessen@uvsq.fr
01 39 25 45 40

Dans un premier temps, le dossier est traité par la Vie étudiante pour voir s'il est complet et recevable.
Dans un second temps, une convocation est adressée aux présidents d'association pour les informer de la date et de l'heure de la présentation de leur projet.
Le passage devant cette commission durera 10 minutes durant lesquelles l'étudiant devra présenter le projet en 5 minutes et répondre à 5 minutes de questions.

Besoin d'aide ?

La chargée des associations peut, sur demande, conseiller les associations pour la rédaction de leur dossier et notamment la présentation du budget prévisionnel et la rédaction du bilan d’activité et du bilan financier.

Elle peut également orienter les associations pour la recherche de financement.

DATES Créé le 6 septembre 2017
